

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET ESPACES VERTS

ARRÊTE n° 23-AT-457 AUTORISANT LA POURSUITE
DES ACTIVITES DU CINEMA MUNICIPAL « LA FAUVETTE »
A NEUILLY PLAISANCE

Le Maire de la Ville de Neuilly-Plaisance,

Vu le Code des Collectivités Territoriales, article L 2131-2,

CHRISTIAN DEMUYNCK

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, articles R 123-27 et R 123-49,

MAIRE DE NEUILLY-PLAISANCE

VICE-PRÉSIDENT GRAND PARIS - GRAND EST

CONSEILLER MÉTROPOLITAIN

ANCIEN DÉPUTÉ ET SÉNATEUR

Considérant le Procès-Verbal de la Commission Communale de Sécurité et d'Accessibilité en date du **15 septembre 2023** donnant un **avis favorable** à la poursuite des activités du **cinéma municipal « La Fauvette »** sis **21 avenue Daniel Perdrigé à Neuilly-Plaisance**,

ARRÊTE

ARTICLE 1

Monsieur le Maire de Neuilly-Plaisance autorise la poursuite des activités du **cinéma municipal « La Fauvette »** sis **21 avenue Daniel Perdrigé à Neuilly-Plaisance**.

ARTICLE 2

Monsieur le Maire de Neuilly-Plaisance demande néanmoins la réalisation des différentes prescriptions énoncées au procès-verbal de la Commission Communale de Sécurité et d'Accessibilité du **15 septembre 2023**.

ARTICLE 3

Une ampliation sera notifiée au Directeur de l'établissement, **Monsieur PROUST**, accompagnée du Procès-Verbal de visite de la Commission Communale de Sécurité et d'Accessibilité en date du **15 septembre 2023**.

ARTICLE 4

Le présent arrêté est exécutoire de plein droit à dater de son envoi en Préfecture de Bobigny. Tout recours peut être formé contre cet acte dans un délai de deux mois.

Neuilly-Plaisance, le 15 septembre 2023

Christian DEMUYNCK

Maire



6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

*(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)*

En application de l'article L 2131-1 du C.G.C.T
Document déposé à la Préfecture de Bobigny
Le.....
Notifié le.....
Acte rendu exécutoire
Monsieur le Maire

Certifié exécutoire

Acte publié le 26 / 09 / 2023

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20230915-AR-ST-2023-457-AR
Date de télétransmission : 25/09/2023
Date de réception préfecture : 25/09/2023